



# COMMUNIQUE DE PRESSE

31/07/2023

*Pour diffusion immédiate*

## **Le Prix du Développement Durable de l'Assemblée des Français de l'étranger revient en 2023 : Appel à candidatures lancé !**

En octobre 2019, l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) organisait la première remise du Prix du Développement Durable. Suite à son succès initial sous la présidence de Pierre Touzel, le Prix est aujourd'hui présidé par Patricia Connell, conseillère à l'AFE dans la commission du développement durable et du commerce extérieur. Il est important de noter que c'est cette même commission qui est à l'origine du Prix et que ces membres continuent de participer activement à sa réalisation. Dans leur majorité les membres de l'Association en charge du Prix sont des entrepreneurs, des mentors de startups et des dirigeants d'entreprises.

Ce prestigieux Prix, qui récompensera trois lauréats, vise à encourager l'entrepreneuriat durable en stimulant la création d'idées novatrices et en mettant en lumière des projets exemplaires dans le domaine du développement durable. Initialement prévu tous les deux ans, le Prix a dû faire face aux défis de la crise du Covid-19 et revient désormais quatre ans plus tard. Un appel à candidatures est donc lancé aujourd'hui. Le Prix sera remis la semaine du 23 octobre 2023 au Quai d'Orsay à Paris, lors de la session de l'AFE, sous le patronage du Ministre délégué chargé du Commerce Extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger.

Le lauréat de 2019, Hossam ELAQRA de Palestine, avait été unanimement sélectionné par les membres du jury pour son projet innovant de gestion des matières premières dans la Bande de Gaza, où ces ressources sont rares voire inexistantes. Son projet de recyclage de matières premières pour la construction et la reconstruction avait suscité beaucoup d'intérêt et d'émotion.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est essentiel de valoriser, encourager et soutenir ce type de projets pour favoriser un développement durable à travers le monde.

***Tous les entrepreneurs français et toutes les entreprises françaises impliquées dans des projets de développement durable sont invités à candidater avant le 12 septembre 2023 à minuit (heure de Paris).***

## **Le Prix du Développement Durable de l'AFE : Qu'est-ce que c'est ?**

Le Prix du Développement Durable de l'AFE vise à stimuler l'émergence d'activités économiques répondant au principe du développement durable. Il encourage le développement de projets liés à ces concepts et met en avant des initiatives vertueuses dans ce domaine, considérant le développement durable comme la croisée du progrès économique, social, environnemental et de la solidarité internationale.

### **Qui peut candidater ?**

Toute personne physique ou morale, majeure ou non, peut participer au Prix. Les participants peuvent représenter une entité morale pour autant que cette dernière œuvre dans le domaine du concours. Le Prix est ouvert à tout ressortissant français, quel que soit son lieu de résidence, mais dont le projet se situe en dehors du territoire métropolitain.

### **Comment déposer un dossier de candidature ?**

Les participants doivent faire parvenir leur dossier écrit en français, par tout moyen à leur convenance, et sous tous supports qu'ils jugent opportun de proposer. L'envoi par dématérialisation des documents est fortement conseillé. Les dossiers peuvent être déposés au Consulat Français le plus proche qui se chargera de les faire acheminer au secrétariat de l'AFE, ou envoyés directement au Secrétariat de l'AFE, 27 rue de la convention, CS 91533, 75732 Paris Cedex 15, ou de préférence déposés sur le site internet du Prix : <https://www.prixddafe.fr/concours>.

### **Date limite de la remise des candidatures**

12 septembre 2023

### **Date de la remise du Prix**

Semaine du 23 octobre 2023

### **Comment le Prix sera-t-il décerné ?**

Une première présélection des projets sera effectuée par le Jury durant la semaine suivant la clôture du concours, afin d'éliminer les dossiers non conformes aux critères définis dans le règlement. La semaine suivante, le jury délibérera sur les projets restants et établira un classement des projets éligibles. Les trois lauréats seront alors informés afin de prévoir leur présence lors de la session de l'AFE.

### **Etablissement de la liste ordonnée des projets reçus**

Le jury délivrera 3 prix distincts pour les projets arrivés aux 3 premières places. Le projet arrivé en premier, dit "le lauréat", se verra récompensé par un prix de 5.000 €, les projets arrivés en deuxième et troisième positions seront également récompensés respectivement à hauteur de 2.000 € et de 1.000 €. L'ensemble de ces récompenses vise à soutenir les projets dans leur démarche de développement ou de réalisation effective. Les délibérations sont secrètes, mais le jury motivera les raisons qui l'ont amené à choisir les projets lauréats.

## Remise du Prix

Sous le patronage du Ministre délégué chargé du Commerce Extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger, M. Olivier Becht, le Prix sera remis au Quai d'Orsay pendant la semaine pendant laquelle siègent les Conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Pour consulter les résultats de l'édition 2019, veuillez visiter : <https://www.prixddafe.fr/resultats>

## SPONSORS



Pour plus d'informations, veuillez contacter :

**Patricia Connell**

**Présidente du Prix**

par email : [contact@prixddafe.fr](mailto:contact@prixddafe.fr)

ou par tel. **+44 7775 755968**

### À propos de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE)

L'Assemblée des Français de l'étranger est une organisation dédiée à la représentation des intérêts des Français établis hors du territoire national. Fondée sur des principes de développement durable, l'AFE soutient l'entrepreneuriat et l'innovation pour construire un avenir plus responsable et solidaire.